

DEPARTEMENT HAUTE-
GARONNE

COMMUNE DE
COLOMIERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**PROJET D'EXTENSION ET DE FIABILISATION DE LA STATION D'EPURATION DE
TOULOUSEGINESTOUS : AVIS DE LA COMMUNE DE COLOMIERS SUR LE DOSSIER DE
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

RAPPORTEUR : Madame TRAVAL-MICHELET

N° 2025-DB-0039

L'An deux mille vingt-cinq, le mardi 08 avril à 18 H 03.

Le Conseil Municipal de la Commune de **COLOMIERS**, dûment convoqué le
mardi 01 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame
TRAVAL-MICHELET Karine, Maire.

Etait(ent) présent(s) :

Mme TRAVAL-MICHELET Karine
Mme BERRY-SEVENNES Martine
Mme VAUCHERE Caroline
Mme CASALIS Laurence
Mme CLOUSCARD-MARTINATO Catherine
Mme LABBE Ségolène
M. RIBEYRON Franck
Mme CHANCHORLE Marie-Christine
Mme MCQUILTON Romy
M. BENGOUA Ali
M. SARRALIE Claude
Mme MAALEM Elisabeth
Mme AUGUENOIS Roséane
M. JIMENA Patrick
M. VAZQUEZ Francis
M. KACZMAREK Eric
Mme HOBET Elodie
M. MONTET Norbert

M. SIMION Arnaud
M. CORBI Christophe
M. BRIANCON Philippe
M. RIOUX Benjamin
M. AÏT-ALI Cédric
Mme BOUBIDI Sophie
Mme MOURGUE Josiane
M. DUPUCH Thierry
M. AUBIN Théodore
M. GONEN Gökhan
M. VERNIOL Pierre
Mme PRADEL Marie
M. BIROLI François
Mme ZAGHDOUDI Saloua
Mme MARTIN Sabrina
M. LAMY Thomas
M. BERTHOLLET Claude
Mme MARTINEZ Linda

Etait(ent) excusé(s) :

Mme STAMMBACH Agathe

Mme FRATELLI Valérie

Ayant donné pouvoir à :

Mme TRAVAL-MICHELET

M. KACZMAREK

Etait(ent) absent(s) :

M. CREBASSA Franky

lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Mme AUGUENOIS Roséane a été élu(e) Secrétaire.

Principale usine de traitement des eaux usées du territoire métropolitain, la station de traitement des eaux usées (STEU) de Toulouse – Ginestous, s'est transformée au fil des années afin de répondre à l'accroissement économique et démographique. Le projet consiste à étendre la capacité de traitement de la station d'épuration de 950 000 à 970 000 équivalents habitants par la création d'une file G5 sur le site même de Toulouse – Ginestous. L'espace choisi pour l'emplacement des nouveaux bâtiments est un espace arboré où nichent des espèces protégées notamment le milan noir.

Ce projet est soumis à :

- autorisation au titre de la nomenclature des Installations Ouvrage Travaux Aménagement (IOTA),
- étude d'impact et consultation du public,
- demande d'autorisation de défrichement,
- demande de dérogation espèces protégées,
- absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000.

La demande d'autorisation est portée par Toulouse Métropole. La consultation du public se déroulera du 11 mars au 13 juin 2025. L'étude d'impact révèle que l'impact du projet sur :

- les milieux physiques (eaux superficielles et souterraines, sols, déchets produits, exposition aux risques d'inondation) est faible ;
- les zones forestières est modéré ;
- les activités agricoles est positif (valorisation des boues sous forme de compost) ;
- les sites et paysages (impact visuel, émissions lumineuses) est faible ;
- le patrimoine naturel et les zones Natura 2000 est faible ;
- les habitats naturels et la flore est faible ;
- les oiseaux des milieux boisés est fort en phase chantier et d'exploitation ;
- les oiseaux de fourrés et utilisant les friches est modéré en phase chantier et d'exploitation ;
- les chiroptères gîtant dans les vieux arbres est fort en phase chantier et d'exploitation ;
- les chiroptères gîtant dans les bâtis est fort en phase chantier et modéré en phase d'exploitation ;
- l'activité de chasse des chiroptères à enjeux faibles est modéré en phase d'exploitation ;
- l'activité de chasse des chiroptères à enjeux modérés et plus sensibles aux éclairages (Pipistrelle pygmée notamment) est fort en phase d'exploitation ;
- les mammifères est fort en phase chantier et faible en phase d'exploitation ;
- les amphibiens est modéré en phase chantier et d'exploitation ;
- les reptiles est modéré en phase chantier et faible en phase d'exploitation ;
- les insectes est très fort en phase chantier et modéré en phase d'exploitation ;
- le milieu humain est faible voir même positif sur l'emploi ;
- la consommation d'énergie est modéré ;
- le climat est modéré.

Des mesures d'évitement et de réduction sont prévues pour diminuer l'impact sur la faune, les gênes occasionnées par le bruit et la consommation d'électricité.

Des mesures compensatoires sont prévues pour les impacts ne pouvant être évités ou réduits. Les surfaces défrichées seront compensées à hauteur de 300 % par du reboisement sur une parcelle de la commune de Beauzelle et un plan de gestion du site de compensation de la roselière des Gourgues à Fenouillet (en cours d'acquisition par Toulouse Métropole) sera établi et validé par la DREAL avant mise en œuvre.

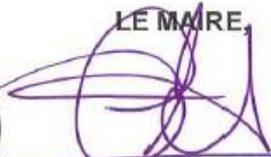
Considérant l'intérêt général que constitue l'augmentation de la capacité de traitement de la station de traitement des eaux usées de Toulouse – Ginestous,

Considérant que les impacts modérés et que les impacts forts font l'objet de compensations pour les boisements décrites dans l'étude d'impact et de mesures d'évitement et de réduction s'agissant des impacts sur la faune,

LE CONSEIL DELIBERE, ET DECIDE :

- d'émettre un avis favorable sur le dossier d'autorisation environnementale du projet d'extension et de fiabilisation de la station d'épuration de Toulouse – Ginestous.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,


Karine TRAVAL-MICHELET